

« A la retraite, j'ai des revendications,  
je continue avec le THCB CGT »



**11<sup>ème</sup> Congrès**  
**UNION FÉDÉRALE**  
**DES RETRAITÉS THCB CGT**

Les 25 et 26 septembre 2024 à Courcelle (91)

# Vie nouvelle

MAGAZINE DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉS CGT



## LA GRANDE ESBROUFE

ISSN 0751-3208  
N° 239  
janvier-février  
2024  
Bimestriel  
Prix: 3,70 €



**Dossier.** Pauvreté, cancer social p.12 - 22



# Convocation au 11<sup>ème</sup> congrès de l'Union Fédérale des Retraités Textile Habillement Cuir Blanchisserie CGT

**les 25 et 26 septembre 2024 à Gif sur Yvettes (91)**



La commission exécutive de notre fédération THCB CGT réunie le 26 janvier 2024, en lien avec le conseil national de l'UFR THCB a pris la décision de convoquer le 11<sup>ème</sup> congrès de l'UFR THCB CGT les 25 et 26 septembre 2024 au centre de formation de la CGT, 12 rue Fernand Léger Gif sur Yvette dans le 91 (Essonne).

Un congrès est un moment important pour faire le bilan de l'activité et pour décider des orientations à mettre en œuvre dans les 3 ans à venir, pour élire la direction de l'UFR et le ou la secrétaire générale.

Pour être représenté au congrès, l'année de référence se fera sur la base des règlements des cotisations de l'année 2022, 1 délégué-e titulaire pour 25 FNI payés en 2022 et 1 suppléant-e par tranche de 10 FNI, ce qui fait 23 délégués-es titulaires et 12 suppléants-es

Les thèmes du congrès seront :

## **1 Comment bien vivre sa retraite ! Augmentation des pensions, santé, service public de proximité, culture.**

Nous sommes 17 millions de retraités-es en France.

Les retraités ont des revendications spécifiques au niveau national, et sur leur lieu de vie. À la différence des salariés, les retraités n'ont plus d'employeurs, c'est le gouvernement et le parlement qui décident pour la partie du régime général.

Depuis 2017, une perte de 9,1% de pouvoir d'achat (augmentation des pensions de 7,9% pour une inflation à 17%, plus le cumul des pertes de chacun des 84 mois qui s'élèvent à près de 3 mois de pensions !)

Fait rare, le gouvernement a respecté la loi en 2024, les pensions ont été augmentées de 5,3% comme l'inflation officielle.

Le respect de la loi n'est pas un cadeau, c'est le résultat de nos différentes mobilisations.

Pour les retraites complémentaires AGIRC/ARRCO l'augmentation a été de 4,9% au 1<sup>er</sup> novembre 2023, et la suppression du malus de 10%.



**Le compte n'y est pas, nous revendiquons une augmentation immédiate des pensions du régime général et des pensions complémentaires de 10%, avec comme objectif pas de retraite en dessous du SMIC revendiqué par la CGT à 2000€.**

- ▶ Faire respecter les droits des retraités.
- ▶ Défendre dans les lieux de vie l'accès à des services publics de proximité et de qualité,
- ▶ Combattre les inégalités que subissent les femmes au travail et à la retraite, exiger des moyens supplémentaires pour notre système de santé et la création d'un grand service public national de l'aide à l'autonomie.
- ▶ Le droit aux loisirs : notamment avec l'association Loisir et Solidarité des Retraités (LSR), à la culture, aux sports.



Une démarche unitaire confirmée :

L'unité des neuf organisations de retraités a permis de grands rassemblements. Nous devons poursuivre l'action dans une intersyndicale la plus large possible, pour la mise en place de la démocratie sociale, tant au niveau national que dans les territoires.

## 2 La Syndicalisation vers la continuité syndicale, pourquoi être syndiqué-e à la retraite dans le Textile Habillement Cuir Blanchisserie ?

Au niveau des syndiqués retraités, dans nos professions en 2022, nous sommes 570 syndiqués, venant des sections professionnelles et multiprofessionnelles.

Pourtant, des possibilités existent pour développer la syndicalisation des retraités dans nos branches Textile Habillement Cuir Blanchisserie, nous avons pu le constater lors des différentes interventions faites au 12ème congrès de la Fédération THCB en juin 2022 à la Palmyre.

Nous devons veiller dans les syndicats de salariés à la création de section syndicale de retraités, et un travail doit se faire en lien avec les Unions Syndicales de Retraités (USR).

Nous devons gagner les syndiqués actifs dans la continuité syndicale, proposer l'adhésion aux futurs retraités, pour leur faire connaître le syndicalisme retraités, un an avant de partir en retraite, en se servant du bulletin d'accueil de l'UFR THCB CGT, et dans le même temps en proposant l'abonnement du magazine de l'UCR Vie Nouvelle.

Ce travail ne pourra se faire qu'en lien avec la Commission Exécutive Fédérale, pour proposer ensemble les besoins de communication, d'échanges avec les futurs retraités, pour démontrer qu'en retraite nous continuons à rester syndiqués

pour défendre nos revendications spécifiques.

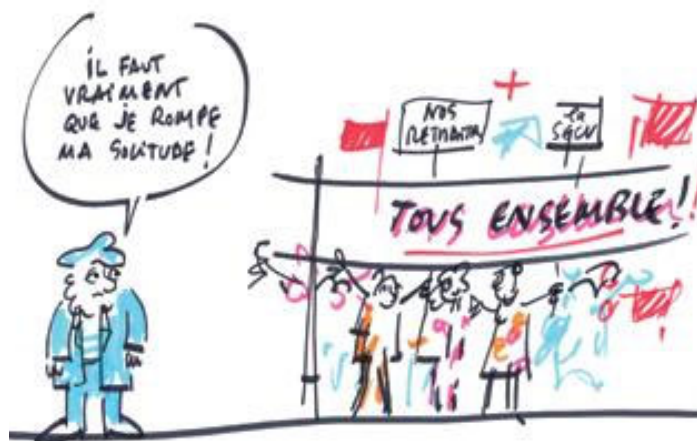
## DEUX INITIATIVES AURONT LIEU PENDANT LE CONGRES

- Une table ronde sur la **perte d'autonomie**
- Une sur la **continuité syndicale**

Ces termes seront largement abordés lors de la préparation du congrès, lors du congrès, et dans les résolutions qui seront adoptées par les délégués-es au congrès.

Cela concerne l'ensemble des syndiqués actifs et retraités du THCB, travaillons ensemble pour le succès de notre congrès

« À LA RETRAITE ,  
J'AI DES REVENDICATIONS,  
JE CONTINUE  
AVEC LE THCB CGT ! »



Le rapport d'activité, les projets de résolutions ainsi que le document pratique vous seront envoyés début juin 2024.

Nous contacter :

### Union Fédérale Retraités THCB



263, rue de Paris - case 415  
93514 Montreuil Cedex  
Tel 01 55 82 84 89  
Email : thc@cgt.fr  
Site www.thcb-cgt.fr

Mensuel édité par la Fédération THCB - Directeur de la publication : Maudrad Rhabi  
Imprimerie ADDAX - Tél. 01 55 82 84 10 - N° de commission paritaire : 1224 S 06717  
N°ISSN : 2780-6901 Dépôt légal MARS 2024

## Avec ou sans tracteur, toutes et tous dans la rue le 26 mars

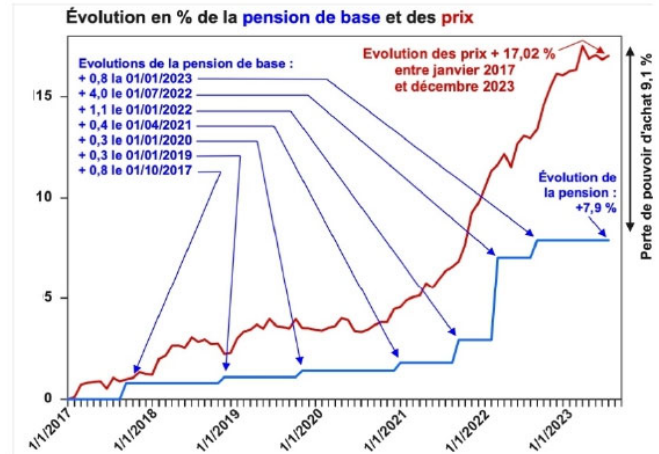
### Les faits contredisent les promesses

« Dans les cinq ans qui viennent, je ne touche pas à la retraite de celles et de ceux qui sont aujourd'hui des retraités. Leur retraite sera préservée, il n'y aura pas de perte de pouvoir d'achat, c'est essentiel » : ça, c'était la promesse du candidat Emmanuel Macron en 2017.

La réalité, les faits, ce sont une **inflation de 17 %** depuis début 2017 (en rouge sur le graphique) et des décisions politiques de gel des pensions ou de revalorisation inférieure à l'inflation qui ont limité l'**augmentation des pensions à 7,9 %** depuis le début de 2017 (en bleu sur le graphique).

Toutes les personnes en retraite ont **perdu au moins 9,1 % de pouvoir d'achat, plus le cumul des pertes de chacun des 84 mois qui s'élève à près de 3 mois de pension !**

C'est pire pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de 25 % de la CSG en 2018 : **perte de 11 % et de 4 mois de pension !**



**La revalorisation des pensions de 5,3 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023 n'est pas un cadeau, il s'agit de la stricte application de l'article L.161-25 du Code de la Sécurité sociale qui revalorise chaque année la pension de base en fonction de l'inflation. Nos mobilisations du 24 octobre ont imposé le respect de la loi !**

**Le 26 mars prolonge le 24 octobre, sa réussite imposera la prise en compte des revendications des retraités.**

### Pour les personnes en retraite, l'augmentation des prix subie est supérieure à l'inflation « officielle ».

**C'est ce que révèle l'enquête « Budget de famille » de l'Insee : les dépenses incompressibles augmentent davantage pour les seniors :**

- **L'alimentation**, qui augmente bien plus que l'inflation, représente plus de 20 % des dépenses des plus de 74 ans contre seulement 11 % chez les moins de 35 ans. En un an, l'alimentation a augmenté de 7,6 % pour les seniors.

- **L'énergie** du logement, qui augmente énormément, pèse 5,2 % dans la consommation des ménages et 6,2 % pour les plus de 74 ans, qui sont plus souvent « à la maison », qui ont des appartements plus grands, qui utilisent davantage gaz et fioul dont les prix ont bien plus augmenté que ceux de l'électricité.



## **Pour les personnes en retraite, la santé coûte de plus en plus cher, trop cher !**

Les gouvernements ont la Sécurité sociale dans le collimateur. Ils ne supportent pas que tout le monde ait droit aux mêmes soins. L'idéologie libérale préfère la complémentaire qui rembourse une dépense de santé en fonction du montant de la cotisation.

### **Ces gouvernements :**

- **assèchent les ressources de la Sécurité sociale**, notamment par une politique d'exonérations, par le transfert de la dette Covid, ...
- **réduisent le rôle de la Sécu** par les franchises médicales, les dépassements d'honoraires, ... et par le doublement du montant des franchises et participations forfaitaires qui constitue une perte de pouvoir d'achat de 800 millions d'euros,
- **transfèrent les compétences de la Sécu aux complémentaires santé**, onéreuses et inégalitaires, par exemple le 100 % santé pour les yeux, les oreilles et les dents, ce qui augmente le tarif des complémentaires santé, de 40 % depuis 2018, de +7,1 % en 2023 et de +20 % pour les seniors en 2024.

### **Maintenant et de plus en plus, pour être bien soigné, il faut pouvoir se payer une bonne complémentaire.**

C'est scandaleux, d'autant plus que les personnes âgées, qui dépensent plus pour leur santé, doivent cotiser plus. Beaucoup trop de retraités doivent renoncer à une complémentaire et, de fait, à l'accès aux soins.

- **Nous revendiquons le 100 % Sécu pour les soins et des services publics de proximité !**

**Vivre en Ehpad est parfois nécessaire, malgré les scandales** révélés dans le livre « Les fossoyeurs », le manque de places, la maltraitance due au manque de personnels bien formés. Mais l'Ehpad coûte plus cher que la pension, pour la quasi-totalité des résidents !

**Les gouvernements méprisent les retraités en promettant et en repoussant toujours une loi « grand âge ».** Maintenant, la nouvelle ministre des Solidarités Catherine Vautrin, déclare le 24 janvier 2024 « *Tout ne passe pas par la loi* » et le 1<sup>er</sup> ministre Gabriel Attal n'en a pas parlé !

- **Nous revendiquons un grand service public de l'autonomie avec zéro reste à charge !**

### **Tout cela engendre une augmentation de la pauvreté des retraités les plus démunis.**

Selon la DREES, pendant 10 ans, « seulement » 560 000 ont touché le minimum vieillesse, leur nombre augmente depuis 2017, année d'arrivée du président E. Macron, il atteint 700 000 après une augmentation de 67 000 en 2022 !

### **Et, en même temps, en France selon Oxfam :**

- En dix ans, le nombre de milliardaires a été multiplié par trois, leur fortune a été multipliée par quatre.
- Les quatre milliardaires français les plus riches et leurs familles ont vu leur fortune augmenter de 87 % depuis 2020. Dans le même temps, la richesse cumulée de 90 % de la population a baissé.
- Sur cette même période, les 42 milliardaires français (dont 6 femmes) ont gagné 230 milliards d'euros, autant que pour faire un chèque de 3 400 euros pour chaque Français.
- Les 1 % les plus riches détiennent 36 % du patrimoine financier total en France alors que plus de 80 % des Français ne déclarent posséder ni assurance-vie, ni actions directement.

## **Le 26 mars, frappons un grand coup !**

**A pied, avec une canne, un déambulateur ou un tracteur,  
imposons-nous dans la rue !**

**Manifestation à ...**

### **Nouvelle attaque contre l'accès à la santé !**

Le Premier ministre vient de signer un nouveau décret, concrétisant les annonces de Bruno LE MAIRE faites lors des assises des finances publiques et instituant le doublement de la participation des assuré·es aux frais de santé et ce dès le 31 mars 2024.

Ainsi le montant des participations forfaitaires et des franchises médicales appliquées aux médicaments, aux consultations médicales, aux transports sanitaires et aux examens de biologie, seront multipliés par deux. Cela va à nouveau augmenter le reste à charge des patient·es et contraindre les plus précaires à faire des choix cornéliens entre se loger, se nourrir ou se soigner par exemple.

Cette mesure permettrait, selon le gouvernement, de réaliser 1,5 milliards d'euros d'économie sur le budget de la Sécurité sociale.

Que représente 1,5 milliards face aux 83 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales contenues dans la loi de financement de la Sécurité sociale 2024 ?

Le nom des ministres a peut-être changé mais la politique est la même, voire se durcit en matière de protection sociale. Nous sommes loin des fondamentaux du Conseil National de la Résistance, qui a contribué à la création de la Sécurité sociale, qui devait permettre aux citoyen·nes de cotiser selon ses moyens et de bénéficier d'une protection sociale selon ses besoins.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des logiques financières qui n'ont qu'un seul objectif, détruire notre modèle social au bénéfice d'un système assurantiel dont seul les plus riches pourront profiter.

Cette nouvelle régression va accentuer le renoncement aux soins, alors que déjà 20% des retraité·es déclarent renoncer à des soins, que 47% hiérarchisent leurs dépenses, celles de santé étant reléguées au dernier rang.

Plus que jamais, l'UCR-CGT appelle les retraité·es à se mobiliser :

- pour gagner une Sécurité sociale intégrale avec prise en charge à 100%, gérée par les représentants des assuré·es
- pour une revalorisation immédiate des pensions de 10% et des mesures solidaires pour la revalorisation des petites pensions.

C'est le sens de la journée de mobilisation unitaire des retraité·es du 26 mars 2024.

Montreuil, le 27 février 2024





# + 10 % d'augmentation immédiate en 2024 de nos retraites et pensions

Ce n'est que justice sociale pour bien vivre sa retraite

Nom : ..... Prénom.....

Signature :



# + 10 % d'augmentation immédiate en 2024 de nos retraites et pensions

Ce n'est que justice sociale pour bien vivre sa retraite

Nom : ..... Prénom.....

Signature :



# + 10 % d'augmentation immédiate en 2024 de nos retraites et pensions

Ce n'est que justice sociale pour bien vivre sa retraite

Nom : ..... Prénom.....

Signature :



Mensuel édité par la Fédération THCB  
263 rue de Paris  
Case 415  
93514 Montreuil

Tél. 01 55 82 84 89  
Email : thc@cgt.fr  
Site internet : www.thcb-cgt.fr  
Direction de la publication : Maurad Rabhi

Imprimerie ADDAX - Tél. 01 55 82 84 10  
N° de commission paritaire : 1224 S 06717  
N°ISSN : 2780-6901  
Dépôt légal MARS 2024



thcb-cgt.fr